

**PROCES VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 DECEMBRE 2019**

L'An deux mille dix-neuf, le onze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le cinq décembre deux mille dix-neuf.

**Conseillers en exercice au jour de la séance : 32**

**Présents : 20**

**Absents ayant donné pouvoir : 9**

**Absents : 3**

**PRESENTS : M. Bernard DEBAECKER, Maire,**

M. BAILLEUL, Mme CHARMET, M. ARNOUITS, Mme REYNAERT, M. PERLEIN, Mme AZEVEDO, M. LESAGE, Mme TRYHOEN,  
**Adjoints,**

M. GANTOIS, M. MECHENTEL,  
**Conseillers Municipaux Délégués,**

M. BELLEVAL, Mme BRISBART, M. LANCERY, Mme VANDENBROUCKE, M. DEWYNTER, Mme SCHRICKE, Mme VEIT-TORREZ, M. DECOOPMAN, Mme LAMS,  
**Conseillers Municipaux.**

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

M. BURGHELLE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme BEURAERT	qui a donné pouvoir à M. GANTOIS
M. CONTREMOULINS	qui a donné pouvoir à M. PERLEIN
M. DUHAMEL Philippe	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
M. DUHAMEL Gaël	qui a donné pouvoir à M. BAILLEUL
Mme DAUCHEZ	qui a donné pouvoir à Mme REYNAERT
Mme CARPENTIER	qui a donné pouvoir à Mme CHARMET
M. LABITTE	qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN
M. PRINCE	qui a donné pouvoir à Mme LAMS

**ABSENTS :**

Mme LARRIDON, Mme MACOU, M. BRAHIMI.

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Valentin BELLEVAL**

Monsieur le Maire désigne Monsieur Valentin BELLEVAL comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence suite au décès de Mme Bataille.

Après avoir pris connaissance du procès-verbal du 21 novembre 2019, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions.

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2019 est adopté à la majorité avec 4 voix contre.

Monsieur le Maire aborde ensuite les questions inscrites à l'Ordre du Jour :

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

1. – **ADOpte À L'UNANIMITÉ (29 voix pour)** le principe de rémunération des agents recenseurs pour l'année 2020.
- 1A. – **APPROUVE À L'UNANIMITÉ (29 voix pour)** la création d'emplois, la rémunération du personnel et les primes de stage pour l'année 2020 afin d'assurer le fonctionnement des accueils collectifs de mineurs.
- 1B. – **AUTORISE À L'UNANIMITÉ (29 voix pour)** la mise en place des chèques déjeuner, **après interventions de M. Bailleul et M. le Maire.**
2. – **FIXE À L'UNANIMITÉ (29 voix pour)** les tarifs des cimetières pour l'année 2020, **après interventions de M. Bailleul, Mme Azévédo et M. le Maire.**
3. – **RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR :** Remboursement partiel d'une subvention par l'Association Fondation Agir Contre les Exclusions (FACE) pour cause de réalisation partielle de l'action déposée, **après interventions de Mme Schricke et M. Perlein.**
4. – **AUTORISE À L'UNANIMITÉ (29 voix pour)** à demander à l'Association AIR'CONTEST de procéder au remboursement de la subvention allouée d'un montant de 3 500€ pour cause de non-réalisation du projet déposé.
5. – **ACCORDE À L'UNANIMITÉ (29 voix pour)** le versement au titre de l'année 2019 les subventions aux associations suivantes :
  - Association d'Action Educative et Sociale de Dunkerque : 450 Euros
  - Association Amicale Régionale de Mutilés Anciens Combattants, section d'Hazebrouck : 200 Euros
  - Croix Rouge Française : 500 Euros**après interventions de M. Bailleul et M. Perlein.**
6. – **AUTORISE À L'UNANIMITÉ (28 voix pour, Mme Veit-Torrez ne prenant pas part au vote)** le versement des avances sur les subventions de l'exercice 2020 avant le vote du budget primitif aux associations suivantes :

Libellé	Acompte 2020	Imputation
<b>Atelier des Musiques Actuelles</b> <i>Subvention 2019 : 27 000 €</i>	8 100 €	6574 - 311
<b>Union Musicale</b> <i>Subvention 2019 : 17 300 €</i>	5 190 €	6574 - 311
<b>Centre André Malraux</b> <i>Subvention 2019 : 319 520 €</i>	95 855 €	6574 - 33
<b>Association Sportive des Cheminots d'Hazebrouck</b> <i>Subvention 2019 : 60 813 €</i>	18 240 €	6574 - 40
<b>Cœur de Flandre Basket Ball</b> <i>Subvention 2019 : 86 101 €</i>	25 830 €	6574 - 40
<b>HandBall Hazebrouck 71</b> <i>Subvention 2019 : 141 327 €</i>	42 395 €	6574 - 40
<b>Hazebrouck Wildcats</b> <i>Subvention 2019 : 10 988 €</i>	3 295 €	6574 - 40
<b>Rugby Club de Flandre Intérieure</b> <i>Subvention 2019 : 12 291 €</i>	3 685 €	6574 - 40
<b>Sporting Club d'Hazebrouck</b> <i>Subvention 2019 : 95 695 €</i>	28 785 €	6574 - 40
<b>Tennis Club de la Tulipe Noire</b> <i>Subvention 2019 : 15 542 €</i>	4 660 €	6574 - 40
<b>Centre d'Activités Jean Jaurès</b> <i>Subvention 2019 : 58 200 €</i>	17 460 €	6574 - 422
<b>Centre d'Animation du Nouveau Monde</b> <i>Subvention 2019 : 117 875 €</i>	35 360 €	6574 - 422
<b>Centre d'Animation du Rocher et de la rue de Calais</b> <i>Subvention 2019 : 35 900 €</i>	10 770 €	6574 - 422
<b>Centre Socio-Educatif</b> <i>Subvention 2019 : 181 970 €</i>	54 590 €	6574 - 422
<b>Trait d'Union</b> <i>Subvention 2019 : 13 500 €</i>	4 050 €	6574 - 523
<b>Union Commerciale et Artisanale d'Hazebrouck</b> <i>Subvention 2019 : 14 400 €</i>	4 320 €	6574 - 94

*après interventions de M. Bailleul, M. Perleïn et M. Méchental.*

**6A. – ACTE À L'UNANIMITÉ (29 voix pour)** l'accompagnement de la Ville d'Hazebrouck dans le cadre du recrutement d'un animateur jeunesse par le Centre d'Animation du Nouveau Monde au titre du dispositif « Postes FONJEP », *après interventions de M. Bailleul, M. le Maire et Mme Lams.*

7. – **ACCORDE À L'UNANIMITÉ (29 voix pour)** au Centre Communal d'Action Sociale une avance sur la subvention de fonctionnement 2020 d'un montant de 776 966.50€ afin de lui permettre de poursuivre sa mission.
8. – **APPROUVE À L'UNANIMITÉ (29 voix pour)** la décision modificative n° 3 du budget 2019 de la Commune d'HAZEBROUCK, **après intervention de M. Bailleul.**
9. – **AUTORISE À L'UNANIMITÉ (29 voix pour)** à engager, liquider et mandater les dépenses suivantes de la section d'investissement avant le vote du budget primitif 2020, à hauteur des montants ci-dessous :

Chapitres	Libellé	Prévu 2019	Autorisation
16	Dépôts et cautionnement	5 550.00	500.00
21	Immobilisations corporelles	1 184 350.00	25 000.00
23	Immobilisations en cours	3 234 441.00	100 000.00

10. – **ACCORDE À LA MAJORITÉ (15 voix pour, 6 voix contre et 8 abstentions)** la garantie communale à la SA HLM Cottage Social des Flandres à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 007 679 €, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 97 350 constitué de six lignes du Prêt. Ce prêt est destiné à financer l'opération de construction de 27 logements individuels rues Maeght, Rubens et Van Gogh à HAZEBROUCK, **après interventions de Mme Schricke et M. Belleval.**
11. – **ACCORDE À LA MAJORITÉ (15 voix pour, 8 voix contre et 6 abstentions)** la garantie communale à la SA HLM Cottage Social des Flandres à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 8 438 127 €, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 97 320 constitué de six lignes du Prêt. Ce prêt est destiné à financer l'opération de construction de 72 logements collectifs rues Maeght, Rubens et Van Gogh à HAZEBROUCK, **après interventions de M. Gantois et M. le Maire.**
12. – **ACCORDE À L'UNANIMITÉ (28 voix pour, M. Bailleul ne prenant pas part au vote)** après avis favorable à l'unanimité de la Commission Administrative de la Fondation DEPOORTER réunie le 9 décembre 2019, après avoir accepté de rapporter la délibération n°9 du Conseil Municipal du 23 mai 2019, la garantie à la Fondation DEPOORTER, à hauteur de 50 %, pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, indemnités et frais accessoires, au titre du contrat de prêt qui sera contracté par l'OGEC DEPOORTER d'un montant principal de 200 000 € sur une durée de 20 ans au taux fixe de 1.30% auprès du Crédit du Nord.
13. – **AUTORISE À L'UNANIMITÉ (29 voix pour)** l'appel à projets régional, « Redynamisation des Centres Villes et Centres Bourgs », Cycle opérationnel, **après interventions de M. Belleval, M. le Maire et M. Lesage.**
14. – **S'ENGAGE À L'UNANIMITÉ (29 voix pour)** à ne plus étendre les zones commerciales en périphérie de la Ville, **après interventions de M. Gantois, M. le Maire et M. Lesage.**

15. – **AUTORISE À LA MAJORITÉ (15 voix pour et 14 voix contre)** à solliciter une subvention auprès de la Région Hauts-de-France pour l'espace de vie intergénérationnel dans le cadre du dispositif « Redynamisation des Centres Villes et Centres Bourgs », **après interventions de M. Decoopman, M. Belleval, M. Lesage et M. le Maire.**
- 

**Le Conseil Municipal a pris connaissance des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal, en application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2015 (décisions n° 2019/161 à 2019/175).**

---

Monsieur le Maire revient sur les remarques faites par M. Bailleul concernant les subventions aux associations.

---

Les documents suivants ont été transmis aux Membres du Conseil Municipal :

- Point 10 : Contrat de prêt, Convention
  - Point 11 : Contrat de prêt, Convention
- 

Monsieur le Maire a levé la séance à 20 h 10.

**Hazebrouck, le vendredi 13 décembre 2019**



**LE MAIRE DE LA VILLE d'HAZEBROUCK,**

**Bernard DEBAECKER**

